

# Académie Internationale d'Été

## « Musique au Pays de Château-Gontier »

CHÂTEAU-GONTIER – 2017 - FRANCE



### CONDITIONS D'ENGAGEMENT D'UN PROFESSEUR

#### **Académie 2017 du 14 au 26 JUILLET**

##### **Le professeur est recruté :**

dans le but de prendre en charge une classe instrumentale, le nombre de participants à cette classe est en principe fixé au maximum de 10 élèves, au-delà le libre choix peut être laissé au professeur, soit allant jusqu'à 12/13 élèves, s'il s'en sent la capacité, soit avec l'engagement d'un assistant qui serait rétribué en fonction des responsabilités confiées, et en partage avec l'enseignant principal.

Le professeur reçoit un défraiement forfaitaire par élève qui s'élève à la somme de 200 € bruts, auxquels il faut soustraire les charges sociales extrêmement minimales puisque nous sommes assujettis à un abattement jeunesse et sport.

Cette somme financière correspond au défraiement du professeur en fin d'Académie.

##### L'ACADEMIE PREND EN CHARGE :

L'hébergement et le séjour du professeur dans le cadre du site dans lequel se déroule l'Académie, le lycée Charles de Gaulle de Chaumont. Les chambres sont en principe individuelles, mais selon le volume des participants à héberger elles peuvent être doubles.

##### Conditions particulières :

Les conditions particulières sont négociées, le cas échéant, avant la signature du contrat. Aucune condition supplémentaire ne peut être accordée ensuite, hors discussion et concertation.

##### CONCERTS :

Si des concerts spécifiques de musique de chambre ou de participation en soliste sont sollicités auprès du professeur engagé, ils seront rétribués en supplément. Tous les suppléments pour production publique sont identiques dans leur montant pour tous les professeurs.

Dans le cadre de l'engagement du professeur et de son investissement pédagogique, les concerts des professeurs comme la participation aux concerts des élèves, éventuelle, ou la participation nécessaire au travail de l'orchestre font partie de la fonction du professeur et entrent dans la rétribution forfaitaire par stagiaire. Le professeur est chargé de superviser le travail de pupitre des orchestres.

##### Réunions de l'Académie :

La réunion de préparation d'Académie **est obligatoire**, elle est fixée au mardi 12 juillet à 16h30.

La réunion de clôture  
à lieu le mercredi 26 Juillet à 11h00.

##### QUELQUES PRECISIONS :

**Constitution de la classe**, si l'académie prend en charge la publicité nationale et européenne pour l'inscription des stagiaires, **il est évident et indispensable que le professeur amène avec lui des stagiaires, élèves pendant l'année**, anciens élèves ou élèves venant de connaissance. Sans fond de classe, la participation est vouée à l'échec.

**Pour le travail de la classe**, le professeur entrera en contact avec chaque stagiaire afin de lui proposer un programme d'étude en fonction de son niveau et en concertation avec son professeur permanent en conservatoire. Le stagiaire aura ainsi matière à travailler, il aura déchiffré le programme et bénéficiera pleinement d'un enseignement de qualité.

**Autonomie du professeur**, dans le travail de sa classe, le professeur est autonome et responsable de son projet pédagogique. Les orientations définies par l'Académie servent à homogénéiser l'enseignement et fixer les règles communes pour que l'ensemble fonctionne harmonieusement. Le travail de l'orchestre fait partie intégrante du travail de classe.

**Les concerts de fin d'académie**, sont donnés par les élèves, ils montrent le travail accompli et sont la vitrine de l'Académie. Nous devons veiller à ce que les dernières productions soient raisonnables en fonction de la fatigue inévitable et le soient pas une surcharge annihilant le travail accompli tout au long du séjour.

## **POUR PARLER de l' ACADÉMIE INTERNATIONALE**

Vous pouvez me joindre directement tous les matins au **05 55 34 30 49** de 9 h 00 à 11 h 45, ou sur rendez-vous téléphonique sollicité auprès du secrétariat.

Vous pouvez aussi poser vos questions en écrivant à [academie@quattrodecim.fr](mailto:academie@quattrodecim.fr)

## **POUR CONFIRMER votre souhait de participer à l'ACADÉMIE INTERNATIONALE - 2017**

Vous devez remplir le formulaire intitulé « **confirmation de candidature** », que vous trouverez dans l'espace dédié au recrutement. Vous devez nous le renvoyer complété directement par mail, soit en remplissant le formulaire directement à l'écran, soit en le scannant et en nous le retournant. Sans ce document nous ne pourrions pas donner suite à notre proposition de collaboration.

[pour découvrir l'Académie :](#)

**www.music-academie.com**